

**Mlle MacDonald:** Ces modifications sont tout à fait distinctes de celles que propose le projet de loi C-3 et qui s'appliquent aux sociétés d'État et organismes fédéraux et provinciaux. Nous allons donner suite à ces dernières, mais non à celles qui concernent les municipalités et les services de pompiers bénévoles.

\* \* \*

[Français]

## LES ARMES NUCLÉAIRES

### LE TRAITÉ SALT II—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Jeudi, j'ai posé une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures concernant les essais du missile de croisière ainsi que le traité SALT II. En répondant, il a déclaré que le premier ministre avait avisé le Président Reagan qu'il vaudrait mieux pour le monde que les États-Unis respectent les engagements pris en vertu de SALT II. Alors, monsieur le Président, cette constatation astucieuse, ce conseil sage ne semble pas être respecté par le Président. Est-ce que le premier ministre peut aviser le Président Reagan que le Canada ne veut pas procéder aux essais du missile de croisière jusqu'à ce que le gouvernement américain respecte ses obligations découlant du traité SALT II ainsi que du traité ABM?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, c'est une question qui a été posée et à laquelle j'avais répondu jeudi après-midi. Le Canada pense que c'était une erreur des États-Unis de ne pas respecter le traité SALT II. Nous les avons avisés plusieurs fois, plus récemment dans une lettre personnelle du premier ministre au Président Reagan. Mais nous avons des engagements en ce qui concerne l'OTAN qui touchent les essais du missile de croisière et nous avons l'intention de respecter nos obligations. Je regrette profondément que le parti libéral, pendant la fin de semaine, ait rejeté l'engagement signé par M. Trudeau et ait rejeté aussi l'idée d'une appartenance par le Canada à l'OTAN.

[Traduction]

### L'ACCORD CONCLU ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

**L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount):** Monsieur le Président, sauf erreur, la mise à l'essai des missiles de croisière découle d'un accord bilatéral conclu avec les États-Unis en février 1983. Le paragraphe 23c de cet accord se lit comme suit:

Chacun des deux gouvernements se réserve le droit d'annuler, de suspendre, de reporter ou de faire cesser tout projet d'essai et d'évaluation si, à son avis, quelque circonstance urgente imprévue le justifie.

Manifestement, la violation par les Américains de leurs obligations en vertu de l'accord SALT II, constitue un motif permettant au gouvernement de mettre un terme aux essais des missiles de croisière, s'il le désire.

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, j'ai pris note avec intérêt et

consternation de la position que le parti libéral a adoptée au cours du week-end en ce qui a trait à notre capacité, en tant que pays, de respecter nos obligations envers l'OTAN relativement à . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Blackburn (Brant):** Il ne s'agit pas d'un accord de l'OTAN.

**M. Fulton:** Vous êtes mal informé, Joe.

**M. le Président:** Je sais que les députés souhaitent entendre le ministre.

**M. Clark (Yellowhead):** J'ai trouvé vraiment regrettable la position du parti libéral au sujet d'une zone dénucléarisée, alors qu'il a rejeté les obligations du Canada envers l'OTAN en ce qui a trait à la protection du Canada face aux quelque 300 sous-marins soviétiques qui croisent dans nos eaux. Je déplore également . . .

**M. Blackburn (Brant):** Dans quelles eaux?

**M. Ouellet:** Où sont-ils?

**M. Clark (Yellowhead):** Je déplore également que le parti libéral laisse maintenant entendre que rien ne nous oblige à contribuer à la défense collective de l'OTAN, alors que nous avons pourtant accepté cette obligation. Malheureusement, la dissuasion nucléaire demeure une réalité dans le monde où nous vivons. Notre pays ne peut se dérober à ses obligations et notre gouvernement n'a pas l'intention de le faire.

### ON DEMANDE L'ARRÊT DES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE

**Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam):** Monsieur le Président, on dirait que le ministre lit la documentation de l'ancien gouvernement libéral. Peut-il répondre à une ou deux questions directes sur le sujet? Le gouvernement reconnaît-il qu'il y a un lien entre la violation des limites de SALT II et les missiles de croisière lancés d'un avion? Voit-il le lien dont nous parlons? Dans l'affirmative, pourquoi ne choisit-il pas la voie honorable et ne nous dissocie-t-il pas de la violation des limites de SALT II en annulant les essais du missile de croisière lancé d'un avion?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Un désaccord profond sépare le Nouveau parti démocratique, auquel se joint maintenant le parti libéral, et le gouvernement progressiste conservateur. Pour une raison quelconque, les libéraux et les néo-démocrates croient qu'il est honorable de rompre nos engagements, de laisser à d'autres la défense de la liberté et de nous contenter d'en parler, pour ensuite nous dérober aux obligations qui découlent de cette participation.

**Mme Jewett:** Le ministre excuse la violation du traité de SALT II par les Américains; voilà ce qu'il fait. Sa propre collègue, la ministre des Communications, lorsqu'elle était critique des affaires étrangères, a fait remarquer que ce n'était pas trahir l'OTAN . . .

**M. le Président:** A l'ordre. Que la députée pose sa question.